



DATE DE PUBLICATION : 13 février 2017

Le directeur général des Services à l'économie et du Réseau

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Gilles VAYSSET, le 2 janvier 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M. Marc LANTERI, directeur régional de Normandie et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Pierre-Marie REVEL, adjoint au directeur régional de Normandie, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités des succursales et autres unités de la région Normandie ; M. Marc LANTERI reçoit notamment délégation à l'effet de coter les groupes d'entreprises ayant leur siège social dans la région et les entreprises et dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la direction régionale, à l'exception des groupes ou entreprises relevant du comité de cotation des grands risques.

M. Marc LANTERI peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de la succursale de Rouen et à leurs adjoints, au directeur délégué de l'antenne économique du Havre, à l'adjoint de ce dernier, aux chefs de service de l'antenne susvisée et, ainsi qu'aux directeurs départementaux placés sous son autorité, à leurs adjoints, avec possibilité pour ces directeurs départementaux de subdéléguer leur signature aux cadres placés sous leur autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des agents du personnel titulaire des bureaux et du personnel titulaire de caisse, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Paris, le 26 janvier 2017

Gilles VAYSSET